



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

**Absents excusés** : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT pouvoir à Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2024/12/19 - OBJET : Avenant n° 1 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024).**

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le bon de commande n° 136 émis pour la commune de Saint-Cyr-l'École par le groupement de commandes constitué pour la période 2024-2027 et piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accident, Risques Divers) au titre du marché public de prestations d'assurances conclu par ledit groupement au nom de l'ensemble des membres le composant, notamment avec la SMACL ASSURANCES, en particulier pour l'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu l'avenant n° 1 à la police d'assurance de la flotte automobile proposé par la SMACL ASSURANCES afin de prendre en compte les mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20241218-2024-12-19-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2024

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

## DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** de conclure un avenant n° 1 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France auprès de l'assureur SMACL ASSURANCES, afin de prendre en considération les mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, aboutissant à un supplément de prime de 3 306,21 € TTC.

**Article 2 : Autorise** le Maire à signer cet avenant à la police susmentionnée.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission

en Préfecture le : 26 DEC. 2024  
et par publication en ligne le :

Saint-Cyr-l'École,  
le : 26 DEC. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU



Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 24 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20241218-2024-12-19-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2024